



CODE DE CONDUITE PROFESSIONNELLE

winoa

preparing tomorrow's surfaces

Table des matières

I.	INTRODUCTION.....	3
II.	NOUS VALORISONS L'ÊTRE HUMAIN ET L'ENVIRONNEMENT.....	4
	GARANTIR UN CADRE DE TRAVAIL SÛR ET SAIN.....	4
	RESPECTER LES DROITS DES PERSONNES ET DES ENFANTS.....	4
	FAIRE PREUVE DE RESPECT, ENCOURAGER LA DIVERSITÉ ET LUTTER CONTRE LA DISCRIMINATION ET LE HARCELEMENT.....	4
	PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT.....	5
III.	NOUS PROTÉGEONS LES ACTIFS DE WINOA.....	6
	PROTÉGER LES ACTIFS DE WINOA.....	6
	ÉVITER LA FRAUDE.....	6
	ÉVITER LE CONFLIT D'INTÉRÊTS.....	6
	PROTÉGER LES INFORMATIONS ET LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE.....	7
	PROTÉGER LES DONNÉES PERSONNELLES.....	7
	ETABLIR DES COMPTES, LIVRES ET REGISTRES TRANSPARENTS, EXACTS ET SINCÈRES.....	8
IV.	NOUS INTERAGISSONS AVEC LES TIERS EN TOUTE INTÉGRITÉ.....	8
	LUTTER ACTIVEMENT CONTRE LA CORRUPTION ET BANNIR LA CORRUPTION PUBLIQUE.....	8
	RESPECTER LA LIBRE CONCURRENCE.....	9
	RESPECTER LA REGLEMENTATION EN MATIÈRE DE CONTRÔLE DES EXPORTATIONS ET DE SANCTIONS ECONOMIQUES.....	10
	INTERAGIR AVEC LES MÉDIAS ET COMMUNIQUER À L'EXTERIEUR DE WINOA.....	10

I. INTRODUCTION

Notre Code de Conduite Professionnelle (le « Code ») est le document de référence qui permet de guider nos collaborateurs dans l'exercice de leurs activités professionnelles. Notre Code reflète nos engagements envers nos principaux partenaires internes et externes, ainsi que les principes éthiques qui doivent guider les actions et le comportement de tous les collaborateurs de Winoa. Il s'applique à Elastikos (France), Winoa ainsi qu'à toutes leurs filiales détenues majoritairement (collectivement appelées « Winoa »).

Tous les administrateurs, dirigeants et salariés de Winoa (collectivement désignés par « Collaborateurs ») doivent agir avec intégrité et respecter le Code, toutes les lois, réglementations, règles et normes en vigueur, ainsi que toutes les politiques, procédures et autres pratiques applicables chez Winoa. Nous attendons également des tiers - entrepreneurs indépendants, consultants, partenaires commerciaux ou tout autre tiers travaillant pour Winoa – qui occupent des fonctions internes pour Winoa, ont accès aux systèmes d'information et de communication de Winoa ou sont soumis aux règles de fonctionnement et procédures internes de Winoa sans être salariés de Winoa, qu'ils adoptent l'esprit du Code et en respectent les règles.

Les dirigeants, directeurs et responsables hiérarchiques (managers) de Winoa ont la responsabilité toute particulière de contribuer à la création d'un environnement professionnel éthique et positif, en donnant l'exemple et en encourageant leurs équipes et collègues à respecter le Code.

Pour plus d'informations
[Charte de conformité](#)

Nous encourageons vivement nos Collaborateurs à communiquer ouvertement et à exprimer toutes les questions ou préoccupations qu'ils pourraient avoir à propos de ce Code ou de toute autre politique de Winoa, ou s'ils ont personnellement connaissance ou s'ils soupçonnent qu'une situation ou un comportement est potentiellement contraire à ce Code, à la loi ou à l'éthique. Nous comprenons que prendre la parole peut mettre mal à l'aise, cependant, partager rapidement toute question ou préoccupation en matière d'éthique et de conformité nous aidera à respecter la loi et agir avec intégrité et ainsi à mieux protéger Winoa et ses Collaborateurs.

Nombreuses sont les personnes auxquelles les Collaborateurs peuvent s'adresser pour poser leurs questions ou trouver de l'assistance : ainsi, les Collaborateurs peuvent contacter le directeur de la conformité (Chief Compliance Officer), le service des ressources humaines, le service juridique ou leur responsable hiérarchique (manager). Par ailleurs, nous nous engageons à maintenir un environnement de travail au sein duquel les Collaborateurs peuvent poser leurs questions, exprimer leurs préoccupations et faire des suggestions librement sans crainte de représailles. En d'autres termes, cela veut dire que les Collaborateurs ne peuvent être pénalisés :

- s'ils soulèvent de bonne foi une préoccupation au sujet d'une conduite potentiellement illégale ou contraire à l'éthique ou d'une violation du Code ou d'une politique de Winoa ou,
- s'ils participent à la résolution d'une enquête, d'une procédure ou d'une audition.

Les violations du Code ou de la loi et les comportements contraires à l'éthique peuvent entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement selon la gravité du manquement et conformément à la législation locale applicable. Une violation démontrée du Code peut, en outre, entraîner des poursuites judiciaires et des sanctions en vertu de la réglementation applicable.

II. NOUS VALORISONS L'ETRE HUMAIN ET L'ENVIRONNEMENT

GARANTIR UN CADRE DE TRAVAIL SUR ET SAIN

Nous nous engageons à offrir un cadre de travail sûr et sain à nos Collaborateurs, aux intervenants extérieurs à Winoa ainsi qu'aux communautés voisines. Notre devise en matière de santé et de sécurité est de nous assurer que chaque Collaborateur rentre sain et sauf chez lui après sa journée de travail.

Pour plus d'informations
Politique de santé et de sécurité

Nous respectons toutes les lois applicables en termes de santé et sécurité et nous mettrons en œuvre des programmes et des processus internes pour assurer une meilleure protection. Nous attendons de nos Collaborateurs qu'ils agissent de manière responsable en respectant scrupuleusement les règles de sécurité, en nous signalant immédiatement toute situation dangereuse ou préoccupante pour la santé ou la sécurité et en s'impliquant dans la mise en œuvre de solutions.

RESPECTER LES DROITS DES PERSONNES ET DES ENFANTS

Partout où nous opérons, nous nous engageons à respecter toutes les lois et réglementations applicables en matière de travail et d'emploi, notamment les lois sur l'égalité des chances, la non-discrimination et les lois interdisant la traite des personnes et le travail forcé ou obligatoire et le travail des enfants.

Nous croyons en la liberté d'association, nous encourageons un dialogue social de confiance et reconnaissons à nos collaborateurs le droit de créer ou d'adhérer à des syndicats ou d'avoir recours à la négociation collective dans le respect des lois locales.

FAIRE PREUVE DE RESPECT, ENCOURAGER LA DIVERSITE ET LUTTER CONTRE LA DISCRIMINATION ET LE HARCELEMENT

Traiter nos Collaborateurs avec respect et équité et favoriser l'honnêteté, l'intégrité et la confiance nous semblent primordial pour créer un cadre de travail motivant ainsi que pour favoriser le développement du potentiel de nos Collaborateurs.

Nos Collaborateurs viennent de tous horizons et de tous pays et nous valorisons et encourageons cette diversité qui est l'un de nos plus grands atouts.

Nous ne tolérons ni la discrimination, ni l'intimidation ni le harcèlement, en particulier, nous attendons de nos Collaborateurs qu'ils :

- Fassent preuve de professionnalisme dans tous leurs échanges, y compris les conversations, les réunions, les courriers électroniques ou tout autre échange électronique ;
- Créent un environnement de travail qui favorise l'intégration et l'égalité des chances ;
- Communiquent de manière positive en évitant de dénigrer ou d'intimider leurs collègues ;

- Ne fassent jamais preuve de discrimination, que ce soit en fonction du sexe ou de l'orientation sexuelle, des attributs ou de la condition physique (y compris le handicap et la grossesse), de l'âge, de la nationalité, de l'origine sociale ou ethnique, des croyances religieuses (ou de l'absence de telles croyances) ou des positions politiques ;
- Fondent leurs décisions en matière d'emploi, de recrutement, de formation, de rémunération, d'avantages ainsi que d'attribution de missions et de promotions sur les qualifications, la fonction, l'expérience ainsi que sur les performances des collaborateurs ;
- Évitent toute discussion, plaisanterie ou tout autre comportement de nature sexuellement explicite ou déplacé sur le lieu de travail ou en utilisant les ressources de l'entreprise ;
- Luttent contre le harcèlement et veillent à ne pas harceler les autres, y compris de façon involontaire. Il faut prendre conscience que blaguer, taquiner ou faire des commentaires sur des sujets sensibles peut offenser les autres -même si ce n'est pas notre intention- et contribuer à créer un environnement de travail intimidant, hostile ou offensant. C'est pourquoi le harcèlement sexuel/physique ou psychologique, toute forme d'intimidation ou de comportement déplacé susceptible d'interférer avec les performances professionnelles d'un Collaborateur ou de créer un environnement de travail intimidant, hostile ou offensant, sont strictement interdits ;
- Signalent immédiatement toute conduite inappropriée s'ils estiment être harcelés, s'inquiètent d'un cas de harcèlement dans leur entourage ou sont témoins de comportements discriminatoires. Toute alerte faisant état de discrimination, de harcèlement ou de toute forme de menace sera traitée dans les plus brefs délais, en toute confidentialité et sans le moindre risque de représailles.

PROTEGER L'ENVIRONNEMENT

Nous nous efforçons de préserver les ressources naturelles et de réduire nos déchets et émissions de CO2 pour protéger l'air, l'eau et le sol.

Nous respectons scrupuleusement toutes les lois applicables en matière d'environnement, nous satisfaisons à toutes les exigences en matière de permis environnementaux et nous nous engageons à signaler immédiatement aux autorités tout incident susceptible de porter atteinte à l'environnement conformément aux législations locales applicables.

III. NOUS PROTÉGEONS LES ACTIFS DE WINOA

PROTEGER LES ACTIFS DE WINOA

Il incombe à nos Collaborateurs de veiller à la protection des actifs de Winoa et de les utiliser avec discernement à des fins professionnelles légitimes. En particulier, nos Collaborateurs doivent :

- Protéger l'ensemble de nos actifs – y compris les actifs financiers, la propriété intellectuelle, les informations confidentielles, l'ensemble des données relatives à l'activité de la société, l'immobilier, les biens matériels, les machines, les outils, les matières premières ...
- Engager des dépenses de manière raisonnable et prudente tout en restant dans le cadre d'un objectif professionnel légitime ;
- Respecter toutes les mesures de protection de nos systèmes d'information et de communication ;
- Utiliser nos systèmes d'information et de communication à des fins professionnelles ; une utilisation personnelle modérée pouvant être tolérée sous réserve des règles applicables localement.

Pour plus d'informations
[Politique en matière de frais de déplacement et de représentation](#)
[Charte d'utilisation des systèmes d'information et de communication](#)

ÉVITER LA FRAUDE

Une fraude est un acte intentionnel visant à obtenir un bénéfice illégitime par tromperie, ou par tout autre moyen illicite. La fraude interne se définit quant à elle comme le détournement par un salarié des actifs ou des ressources de son employeur pour en tirer un avantage personnel.

Les Collaborateurs de Winoa doivent faire preuve d'une extrême vigilance face au risque de fraude et alerter immédiatement le directeur de la conformité (Chief Compliance Officer) s'ils suspectent une fraude. Un Collaborateur qui s'engagerait sciemment ou serait sciemment impliqué dans une fraude visant Winoa pourra être soumis à des sanctions disciplinaires, voire des poursuites, conformément à la législation applicable.

ÉVITER LE CONFLIT D'INTERETS

Il y a conflit d'intérêts lorsque les intérêts personnels d'un Collaborateur ou lorsque ses relations personnelles influencent indûment (ou peuvent être perçus comme pouvant influencer) son jugement professionnel, ses décisions ou actions prises/engagées dans le cadre de sa mission pour Winoa.

Pour plus d'informations
[Politique Anti-Corruption](#)

Nous attendons de nos Collaborateurs qu'ils prennent leurs décisions professionnelles de manière objective tout en faisant preuve de la plus grande loyauté envers Winoa. Chaque Collaborateur doit savoir détecter les situations susceptibles de constituer un conflit d'intérêts ou d'être considérées comme telles et s'interdire toute activité qui le placerait en situation de conflit d'intérêt.

PROTEGER LES INFORMATIONS ET LA PROPRIETE INTELLECTUELLE

Assurer la confidentialité des informations de Winoa est un enjeu stratégique auquel tous les Collaborateurs de Winoa doivent contribuer activement, en particulier, les Collaborateurs doivent :

Pour plus d'informations
[Charte d'utilisation des systèmes d'information et de communication](#)

- Accéder uniquement aux informations de Winoa dont ils ont besoin dans le cadre de leurs activités professionnelles, et communiquer ces informations en interne seulement aux Collaborateurs qui en ont également besoin dans le cadre de leurs activités professionnelles ;
- Ne jamais divulguer les informations de Winoa en dehors de la société, sauf lorsque cette communication répond à une obligation légale ou dans l'objectif de remplir une mission professionnelle incluant des tiers externes à Winoa ;
- S'assurer que des mesures appropriées sont prises pour protéger la confidentialité des informations de Winoa (par exemple, en signant un accord de confidentialité avant de communiquer des informations de Winoa à un tiers) ;
- Ne pas oublier que ces obligations de confidentialité s'imposent aux Collaborateurs y compris lorsqu'ils ont quitté Winoa.

Les informations de Winoa comprennent notamment :

- les contrats et accords commerciaux, les données financières ainsi que les prix et les coûts,
- les stratégies commerciales, d'investissement et de développement,
- les clients et les fournisseurs,
- les droits de propriété intellectuelle, les droits d'auteur ainsi que les plans et spécifications techniques,
- les informations personnelles concernant nos employés ou nos partenaires commerciaux,
- les informations technologiques ainsi que toute autre information sensible, notamment celles qui concernent la rentabilité des unités de production, les brevets, ainsi que les autres documents et informations non destinés au grand public.

PROTEGER LES DONNEES PERSONNELLES

Nous nous engageons à protéger la confidentialité et la sécurité des données personnelles relatives à nos Collaborateurs, clients et autres partenaires commerciaux, et à respecter toutes les lois qui réglementent la façon dont nous gérons ces informations.

Pour plus d'informations
[Charte d'utilisation des systèmes d'information et de communication](#)
[Politique de confidentialité en matière de données personnelles des collaborateurs](#)

ETABLIR DES COMPTES, LIVRES ET REGISTRES TRANSPARENTS, EXACTS ET SINCERES

La transparence, l'exactitude et la sincérité de nos livres et de nos enregistrements comptables sont indispensables à la prévention de la corruption et à la lutte contre les actes frauduleux :

Pour plus d'informations
[Politique Anti-Corruption](#)

- A ce titre, nos Collaborateurs doivent rédiger de façon claire, professionnelle et précise tous les documents et dossiers dont ils sont responsables (par exemple, les courriers électroniques, notes, analyses et rapports internes, feuilles de présence, notes de frais...).
- Tous les actifs, passifs, revenus, dépenses et autres transactions réalisées par les sociétés du groupe Winoa doivent être enregistrés dans la comptabilité de ces sociétés de manière exhaustive et en toute transparence. Les documents comptables justifiant ces transactions doivent être le reflet fidèle et exact des transactions effectuées et devront être établis conformément aux normes et référentiels comptables en vigueur. Aucun paiement ne peut être approuvé ou effectué même partiellement à une fin autre que celle décrite dans les documents à l'appui de la demande de paiement.
- Aucune inscription fausse ou infondée ne peut être faite dans les livres et registres de Winoa pour quelque raison que ce soit. Aucune écriture comptable ne saurait être inexacte, fausse ou incomplète. Il est à ce titre strictement interdit d'enregistrer des écritures fallacieuses, d'altérer ou de supprimer des écritures comptables sans autorisation préalable, de transmettre des informations financières mensongères ou pouvant induire en erreur un client, un fournisseur, un régulateur ou un actionnaire.

IV. NOUS INTERAGISSONS AVEC LES TIERS EN TOUTE INTÉGRITÉ

LUTTER ACTIVEMENT CONTRE LA CORRUPTION ET BANNIR LA CORRUPTION PUBLIQUE

Les Collaborateurs de Winoa ne doivent pas demander, accepter, effectuer, autoriser, proposer ou promettre d'effectuer des paiements, ou de donner quelque élément de valeur, directement ou indirectement, à destination ou de la part de n'importe quelle tierce personne, incluant notamment tout fonctionnaire ou agent public, en vue d'aider Winoa à obtenir, maintenir ou assurer un traitement ou un avantage indu.

Pour plus d'informations
[Politique Anti-Corruption](#)
[Politique en matière de frais de déplacement et frais de représentation](#)

La conduite de notre activité peut nécessiter que nous interagissions avec des fonctionnaires ou agents publics travaillant pour les autorités nationales ou locales de différents pays. Traiter avec des fonctionnaires ou des agents publics requiert une vigilance accrue car il leur est souvent strictement interdit d'accepter les cadeaux, marques d'hospitalité, comme une invitation au restaurant, ou tout autre divertissement.

La définition de **fonctionnaire, ou agent public** est très large. Elle inclut toute personne travaillant pour un **organisme public** -qu'il soit élu ou nommé, candidat, dirigeant, employé, agent, représentant- ainsi que toute

personne identifiée comme fonctionnaire ou agent public en vertu de la législation locale et tout candidat à une fonction politique ou toute personne associée à un parti politique.

La définition d'**organisme public** est également plus large qu'il n'y paraît de prime abord. Elle couvre les gouvernements étrangers et nationaux, y compris les ministères, agences, administration locales ou autres institutions gouvernementales nationales, régionales ou locales, les entreprises appartenant à l'État ou contrôlées par l'État (i.e. entreprises publiques), les partis ou bureaux politiques, les organisations internationales publiques (telle que les Nations Unies ou la Banque mondiale).

S'agissant plus particulièrement de **nos clients et de nos fournisseurs**, les Collaborateurs de Winoa ne doivent ni accepter, ni offrir de compensation financière, cadeaux ou autres avantages de leur part. Seuls les cadeaux ou avantages de faible valeur, qui ne sont pas payés en espèces et qui sont conformes aux pratiques commerciales en vigueur et aux règles internes à Winoa, et qui ne sont pas contraires à la loi ou à la réglementation locale, peuvent être acceptés ou offerts.

RESPECTER LA LIBRE CONCURRENCE

La plupart des pays se sont dotés de lois régissant la concurrence (dites aussi « lois anti-trust »), qui ont pour objet d'encourager la saine concurrence et d'interdire les pratiques anti-concurrentielles telles que les ententes ou l'abus de position dominante.

Pour plus d'informations
[Politique de conformité
aux règles de la
Concurrence](#)

Winoa a pour politique de se conformer à toutes les lois et réglementations en vigueur en matière de concurrence et de dispositions anti-trust et il incombe à tous nos Collaborateurs de respecter ces lois et réglementations dans la lettre et l'esprit.

En particulier, il est contraire à la politique de Winoa de prendre part à des discussions, ententes ou accords avec tout concurrent concernant des informations sensibles telles que les prix, politiques de prix ou autre élément ayant une incidence sur les prix, les marges ou les données liées aux coûts ; les clients ; les appels d'offres, la répartition des marchés et des clients ; ou toute autre question ayant trait à la concurrence.

Tout Collaborateur qui reçoit une notification d'une autorité en charge de la concurrence dans un pays ou une organisation supranationale doit immédiatement en informer le service juridique ainsi que le directeur de la conformité (Chief Compliance Officer).

Les Collaborateurs faisant de la veille concurrentielle seront particulièrement vigilants et n'utiliseront que des informations accessibles au public – telles que les rapports annuels ou les articles de presse - ou obtenues de manière éthique et en respectant la loi.

RESPECTER LA REGLEMENTATION EN MATIERE DE CONTROLE DES EXPORTATIONS ET DE SANCTIONS ECONOMIQUES

Toute transaction impliquant la circulation de biens ou de services, qu'elle soit transfrontalière ou non, peut faire l'objet de sanctions économiques ou être soumise au contrôle des exportations. En effet, chaque gouvernement ainsi que des organisations internationales telles que les Nations Unies peuvent imposer :

Pour plus d'informations
[Politique en matière de
Contrôle des Exportations et
de Sanctions Economiques](#)

- des restrictions et des contrôles sur l'exportation et la réexportation de biens, de logiciels ou de technologies à caractère stratégique à destination ou en provenance de certains pays, territoires, ou utilisateurs finaux ou prévus pour être utilisés à des fins militaires ou en relation avec des armes de destruction massive ;
- des sanctions économiques, des embargos commerciaux et des gels d'avoir visant certains pays, territoires, gouvernements, leurs ressortissants ou des organisations criminelles.

Ces contrôles des exportations et ces sanctions économiques ont pour but de soutenir les objectifs de politique étrangère des gouvernements qui les prononcent, que ce soit pour des raisons de sécurité nationale, dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, de la prévention de la prolifération des armes de destruction massive ou encore pour contribuer au respect des droits de l'homme.

Winoa respecte scrupuleusement toutes les lois et réglementations applicables en matière de contrôle des exportations et de sanctions économiques. Toute violation de ces régimes de contrôle et de sanctions pourrait nuire à la réputation de Winoa et entraîner des sévères pénalités, tant civiles que pénales, et dans certains cas la perte des privilèges d'exportation. Les Collaborateurs de Winoa doivent strictement respecter ces régimes de contrôle et de sanctions, ils peuvent notamment se référer à notre politique en matière de contrôle des exportations et de sanctions économiques.

Les Collaborateurs de Winoa doivent immédiatement alerter le directeur de la conformité (Chief Compliance Officer) s'ils ont connaissance ou s'ils suspectent que Winoa conduit une activité avec des zones soumises à embargo, notamment Cuba, l'Iran, la Corée du Nord, la Syrie et la région de Crimée.

INTERAGIR AVEC LES MEDIAS ET COMMUNIQUER A L'EXTERIEUR DE WINOA

Les informations que nous communiquons à l'extérieur de Winoa, qu'elles soient relatives à notre activité, à notre stratégie, à nos performances ou à nos perspectives, doivent être exactes et fiables. Seules les personnes autorisées sont habilitées à s'exprimer au nom de Winoa auprès des médias ou du public.